



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du  
logement

Service DAT

Affaire suivie par :

Thibaud ASSET

Tél : 03.59.57.83.31

Fax : 03 59.57.83.00

thibaud.asset@developpement-durable.gouv.fr

**Le Directeur Régional**

A

Monsieur le préfet du  
département du Nord  
12 rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE cedex

Lille, le 9 septembre 2010

**Objet : Accusé de réception – Création d'une nouvelle liaison  
entre la RD 945n et la RD 945a entre Nieppe et Armentières**

Réf : TA 2010-08-19 - 069 (10-1380)

Conformément au décret du 30 avril 2009, le projet de création d'une nouvelle liaison entre le RD 945n et la RD 945a entre Nieppe et Armentières, doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

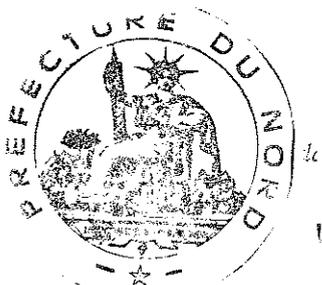
A ce titre, j'accuse réception, en date du 19 août 2010, du dossier d'étude d'impact de ce projet.

Je rendrai mon avis dans un délai de deux mois à compter de la date d'émission du présent accusé de réception.

A défaut, dans les deux mois à compter de la date du présent accusé de réception mon avis sera réputé favorable.

Pour le Préfet de Région,  
Pour le DREAL,  
L'adjointe au chef du Service Énergie  
Climat Logement et Aménagement du  
Territoire, responsable de la Division  
Aménagement des Territoires

Isabelle Matykowski



*Avis réputé favorable  
du 19 octobre 2010*

